

EDUCATION

Appel à projets éducatifs

Cahier des charges

La réussite scolaire, notre ambition à
tous !

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](#) |  [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

Le Département, partenaire de vos projets pédagogiques pour les adolescents

Un dispositif au service des projets éducatifs

Contexte

L'année 2021 est toujours traversée par la crise sanitaire qui perturbe considérablement notre vie quotidienne. Dans ce contexte difficile, plus que jamais, l'action des associations en faveur des adolescents est fondamentale. **Ainsi, le Département de Maine-et-Loire souhaite d'autant plus encourager les initiatives innovantes portées par les associations.**

Pour cette troisième édition, le Département de Maine-et-Loire poursuit sa politique d'appels à projets afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs associatifs sur ces questions. **Deux thématiques sont maintenues :**

- **La participation civique des adolescents : « En Anjou, les ados s'engagent ! »**
- **La persévérance scolaire : « La réussite scolaire, notre ambition à tous ! »**



La réussite scolaire, notre ambition à tous !

Le Département accompagne les jeunes dans leur parcours de persévérance scolaire

Le Département de Maine-et-Loire souhaite encourager les initiatives associatives visant la persévérance scolaire de chaque enfant, en complément des efforts déployés dans les établissements.

Dans une logique de valorisation des initiatives citoyennes et éducatives, il soutiendra des projets visant la réussite et l'épanouissement de jeunes âgés de 11 à 16 ans. Il s'agit d'accompagner les adolescent(e)s (notamment les plus en difficulté en leur proposant des actions innovantes via des dispositifs extra-scolaires).

Au regard du contexte sanitaire, la collectivité sera particulièrement sensible aux initiatives – concrètes, innovantes – permettant de pallier à des difficultés scolaires causées par la crise :

- perte de motivation et diminution de la participation/présence ;
- difficulté d'accès au travail à distance (par manque de matériel ou d'accompagnement...).

Objectifs

A travers ce dispositif, le Département souhaite accompagner les acteurs associatifs dans la conduite de projets éducatifs **permettant aux adolescent(e)s de développer des compétences à travers des activités – ludiques, culturelles, scientifiques, sportives – afin de soutenir la persévérance scolaire.**

Parce que les compétences se construisent sur tous les temps de vie de l'adolescent, cet appel à projets pourra également encourager des initiatives permettant de tisser des liens entre la sphère familiale et le milieu scolaire, ou d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'orientation professionnelle.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Le Département soutiendra des initiatives innovantes, inscrites dans une démarche éducative et permettant à des jeunes de 11 à 16 ans :

- d'améliorer leurs compétences ou d'en construire de nouvelles via des activités ludiques, artistiques, scientifiques, culturelles, sportives...
- d'être accompagnés dans l'élaboration de leurs projets professionnels ;
- de voir leurs familles associées davantage à leurs parcours scolaire et d'orientation.

A titre d'exemple, pourraient être financés des projets permettant à des jeunes :

- *de rester mobilisés tout au long de l'année scolaire sur le rythme et les apprentissages scolaires ;*
- *de progresser scolairement ;*
- *d'améliorer leurs compétences rédactionnelles via la pratique journalistique (création d'un journal local, d'une web-radio...);*
- *de développer des compétences d'expression orale grâce à la réalisation théâtrale ;*
- *de découvrir l'enseignement supérieur ou de nouveaux milieux professionnels.*

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à plusieurs types de structures associatives :

- associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- centres sociaux ;
- associations culturelles et sportives.

Les établissements scolaires ne peuvent être porteurs de projets, mais être des partenaires identifiés.

Un même projet ne peut bénéficier simultanément de plusieurs aides départementales.

Quels éléments d'appréciation ?

Le projet doit être inscrit dans un temps long, avec des actions régulières réalisées entre juillet 2021 et août 2022.

Des projets aux multiples étapes

Parce qu'un projet éducatif se construit dans la durée, le Département soutiendra uniquement des projets comprenant plusieurs étapes, idéalement répartis sur toute l'année scolaire 2021-2022.

Il doit rechercher le plus possible des coopérations avec la (ou les) collectivité(s) locale(s) et territoriale(s) concernée(s). La co-construction et le travail en réseau feront l'objet d'une attention particulière (appui des collectivités, partenaires économiques, sportifs, culturels, établissements scolaires, structures sociales et médico-sociales, etc...).

Le projet proposé doit être cohérent grâce à des moyens humains et matériels en adéquation avec ses objectifs et le public ciblé (11-16 ans) : qualité de l'encadrement des jeunes, matériel et aménagements prévus (le cas échéant), accessibilité, mobilité, etc.

Les projets participatifs ayant intégré des jeunes dans leur construction et/ou mis en place à l'initiative des adolescent(e)s seront valorisés.

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- les projets d'investissement en matière d'infrastructures ;
- les projets strictement événementiels, non-inscrits dans un programme comprenant au moins trois actions ;
- les frais uniquement relatifs au personnel ;
- le fonctionnement régulier/habituel des structures.

La collectivité ne retiendra aucun projet faisant du prosélytisme religieux et/ou politique.

Modalités pratiques

Les projets retenus pourront bénéficier d'une subvention maximale de 4 000 €, dans la limite de deux actions par association.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.maine-et-loire.fr à partir de février 2021. Il doit être retourné à la direction éducation, jeunesse et sports du Département **avant le 16 mai 2021** à l'adresse b.laumonier-reeves@maine-et-loire.fr ou par voie postale à l'intention de :

Département de Maine-et-Loire
DGA Territoires
Direction de l'éducation de la jeunesse et des sports
CS 94104
49941 ANGERS CEDEX 9

Seuls les dossiers complets et retournés dans les délais seront étudiés. Après instruction, les projets présélectionnés seront examinés par un jury en juillet 2021. Les décisions seront communiquées par voie postale au plus tard en septembre 2021.

Evaluation des actions retenues

Des outils de suivi et d'évaluation sont intégrés à la démarche ; la fiche d'évaluation sera envoyée aux porteurs de projets retenus. Elle sera à retourner en fin de projet, téléchargeable sur notre site www.maine-et-loire.fr

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

CS 94104 - 49 941 ANGERS CEDEX 9